

Plan Santé Environnement

Pianu Salute è Ambiente

Pour la Corse
Pè a Corsica
2018 - 2021



Sommaire

 Nous nous engageons.....3
pour l'environnement
et la santé en Corse

 Ce que nous voulons.....4
pour la Corse

 Ce que nous allons.....5
faire pour y parvenir



AXE I6
**Impulser une dynamique
Santé Environnement
en Corse**

AXE II8
**Créer un cadre de vie
favorable à la santé**

AXE III10
Être bien chez soi

AXE IV12
Préparer l'avenir

Annexe14

" Environnement d'aujourd'hui, santé de demain "

Organisation Mondiale de la Santé



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ EN CORSE



La Corse bénéficie d'un cadre exceptionnel. Les grecs l'avaient d'ailleurs surnommée Kallisté, la plus belle.

Mais cette situation favorable masque une vulnérabilité aux différentes sources de pollution. La Corse n'est pas épargnée par la pollution atmosphérique, par l'existence de logements précaires, ou par des axes de circulations et des centres urbains engorgés par l'automobile. Elle doit faire face également à une répartition inégale des ressources en eau, à l'arrivée d'espèces végétales ou d'insectes envahissants, à l'apparition de parasites, de virus ou de vecteurs observés traditionnellement en zones tropicales.

Souvent, des mêmes groupes de personnes connaissent plusieurs de ces désagréments et risques, et ces inégalités environnementales de santé peuvent se traduire par une qualité de vie plus dégradée, parfois une espérance de vie réduite, et peuvent obérer les chances pour les générations futures de devenir des individus épanouis.

Dans le domaine de l'environnement et de la santé, il existe de nombreux acteurs institutionnels, ayant chacun un domaine de compétences et des responsabilités que ce soit dans l'aménagement du territoire, l'accompagnement des plus fragiles, la prévention et la prise en charge en santé, ou l'activité économique.

Mais il n'y a qu'un seul territoire, et pour les publics exposés aux pollutions de l'environnement et à ces inégalités sociales et de santé, la réponse se trouve dans notre responsabilité collective.

Le plan santé environnement 2018-2021 est un projet commun pour la Corse. Il est le résultat d'un engagement partagé, porté

conjointement par les services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et l'agence régionale de santé.

Il a été construit en cherchant un équilibre entre les priorités nationales figurant dans le plan national santé environnement et les propositions venant d'acteurs du terrain, en veillant à la cohérence avec les autres politiques sectorielles.

Le plan santé environnement pour la Corse fixe des perspectives et une feuille de route pour les acteurs publics concernés pour les quatre prochaines années.

C'est un jalon important, qui s'inscrit dans un processus à long terme de préservation et d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants de Corse. Voilà ce qui nous guide, et ce qui doit guider l'action publique.

Il marque clairement une volonté et un engagement communs des services de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'agence régionale de santé à porter ensemble ces valeurs, aujourd'hui et demain.

Nous tenons à remercier vivement les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan en soulignant leur mobilisation essentielle au service de la santé environnementale.



La préfète de Corse
Josiane CHEVALIER



Le président du conseil
exécutif de Corse
Gilles SIMEONI



Le directeur général de
l'agence régionale de santé
Norbert NABET

CE QUE NOUS VOULONS POUR LA CORSE :

4 AXES STRATÉGIQUES

Impulser une dynamique santé environnement en Corse

Agir sur l'environnement pour améliorer la santé, telle est la vocation des politiques de santé environnementale. C'est, à la fois, à la main de chaque individu, dans les gestes au quotidien, à domicile, pour soi ou pour ses proches, dès lors que l'on dispose des informations nécessaires et des clés pour agir. C'est aussi du ressort des pouvoirs publics, par les politiques d'aménagement, par la mise en œuvre de mécanismes d'incitation ou de régulation et par la diffusion de campagnes d'information. Impulser une dynamique en santé environnement en Corse, c'est faire converger les efforts des acteurs publics, des associations et de façon générale des personnes engagées vers des objectifs de changement communs, favorables à la santé.

Créer un cadre de vie favorable à la santé

Notre territoire est marqué par des inégalités d'aménagement. De nombreux habitants travaillent et vivent près de centres urbains, marqués par des voies de circulation engorgées, une qualité de l'air parfois dégradée par une activité industrielle, le transport ou le brûlage à l'air libre de déchets verts. A contrario, d'autres territoires, notamment de l'intérieur, se désertifient et disposent d'équipements, d'approvisionnement d'eau potable ou de traitement d'eaux usées, obsolètes. Protéger les ressources naturelles communes que sont l'air, l'eau, le sol constitue un enjeu fort permettant de prévenir l'apparition de risques sur la santé de la population.

Être bien chez soi

Parce que nous passons près de 80 % de notre temps dans un espace clos, ce qui s'y passe est important. Un espace bruyant n'est pas propice à l'apaisement. Mal isolé thermiquement, il induit des dépenses d'énergie inutiles. Une pièce de vie sans fenêtre ne permet généralement pas une aération suffisante, favorise la prolifération de moisissures et accentue le risque de troubles psychologiques. Certaines substances polluantes présentes dans l'air peuvent être à l'origine d'intoxications (monoxyde de carbone), de cancers (radon, amiante,...) ou provoquer des allergies. Certains matériaux utilisés dans la construction ou l'ameublement peuvent être nocifs (composés organiques volatils...), en particulier pour les publics sensibles comme les jeunes enfants ou les femmes enceintes.

Nous voulons donc porter un accent particulier sur la qualité de l'environnement intérieur, car il impacte la santé de chacun d'entre nous, et en premier lieu les publics les plus précaires.

Préparer la Corse aux enjeux de demain

La présence grandissante en Corse de moustiques, vecteurs de maladies tropicales, la prolifération d'algues potentiellement toxiques dans certains plans d'eau ou l'émergence dans l'extrême Sud de l'île de la bilharziose, constituent actuellement des sujets de préoccupation. La Corse, par son positionnement géographique au cœur de la Méditerranée et sa vocation touristique est une zone d'échanges croissants de biens et de personnes. Elle pourrait donc voir apparaître, plus rapidement qu'ailleurs, l'émergence ou la recrudescence de nouvelles maladies ou d'espèces envahissantes. Par ailleurs, la présence dans les produits de consommation courante de perturbateurs endocriniens, ou de nanoparticules aux effets sanitaires mal connus, le développement des réseaux de télécommunication sans fil et l'accroissement des expositions aux ondes électromagnétiques suscitent des interrogations et nécessitent d'adopter une attitude vigilante. Se préparer à l'arrivée de ces nouveaux risques, créer les conditions techniques et de collaboration entre les acteurs pour les détecter précocement et évaluer leur impact, sensibiliser les nouvelles générations d'élèves ou les jeunes parents à leur maîtrise, adapter les politiques publiques à leur prévention constituent des enjeux prioritaires.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE POUR Y PARVENIR :

MOBILISER 4 LEVIERS



Mieux connaître

La présence de polluants dans l'environnement n'est pas homogène sur le territoire ou continue dans le temps. Elle évolue, peut toucher certains publics de façon plus intense, être sans effet apparent pour certains et représenter a contrario pour d'autres des niveaux justifiant des mesures de protection. De même, des actions de surveillance sectorielle sont menées, par exemple dans le domaine de l'eau ou de l'air, qui pourraient être valorisées par une mise en commun des données. Cela permettrait d'identifier des secteurs ou des populations cumulant un ensemble de polluants ou de nuisances et constituant des inégalités territoriales de santé. Cette connaissance plus fine du territoire et des expositions ne constitue pas un savoir désincarné, mais doit permettre aux autorités d'agir pour protéger les populations soumises à des situations préjudiciables à leur santé.

Former et sensibiliser

L'étape préalable à la mise en œuvre de gestes ou la prise de décisions favorables à la santé est la connaissance des risques et des moyens de les prévenir. Il s'agit donc de faciliter l'accès des enfants, des jeunes adultes, des parents, des enseignants et plus généralement des milieux scolaires et universitaires à la connaissance, aux actions et aux programmes en santé environnement. Il s'agit également de développer et d'accompagner une dynamique régionale pour favoriser la montée en compétence des acteurs, et des publics cibles sur la santé environnementale, notamment les collectivités, les aménageurs, les professionnels du bâtiment et induire durablement des changements dans les comportements.

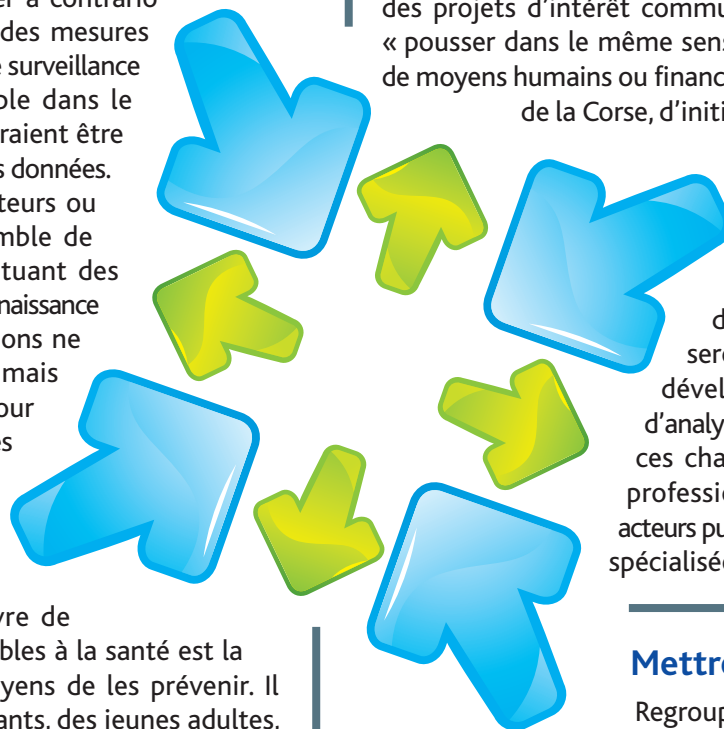
Agir pour notre territoire

En complémentarité des décisions réglementaires ou politiques relevant d'échelons européens ou nationaux, de programmes de recherche menés par des instances spécialisées, les acteurs engagés dans les sujets d'environnement et de santé en Corse ont la possibilité d'associer leurs efforts pour soutenir des projets d'intérêt commun sur le territoire, et de façon générale, de « pousser dans le même sens ». Cela peut passer par la mise en commun de moyens humains ou financiers autour de projets, de promotion à l'échelle de la Corse, d'initiatives innovantes permettant de faire évoluer

la connaissance sur des sujets d'intérêt collectif. De par sa position géographique, le territoire corse est probablement précurseur de phénomènes environnementaux (réchauffement climatique, implantation d'espèces tropicales) que d'autres territoires seront amenés à gérer à l'avenir. Cela justifie le développement d'un savoir-faire, d'une capacité d'analyse et d'une expertise dédiées. Il s'agit d'identifier ces chantiers de demain et mettre en synergie les professionnels (laboratoires, université, entreprises, acteurs publics) pour développer, sur place, une compétence spécialisée.

Mettre en réseau les acteurs

Regrouper autour des guichets communs des acteurs publics qui interviennent pour le bénéfice des mêmes usagers; tisser des passerelles formalisées entre les acteurs de l'environnement, les professionnels de la santé humaine et animale permettant un échange de données; partager des supports de communication et porter des messages communs. Il s'agit là d'exemples pouvant être envisagés pour rendre plus efficace l'action publique pour les personnes touchées par un environnement dégradé, ou encore la capacité des professionnels à détecter et à endiguer un phénomène pouvant évoluer rapidement.



IMPULSER UNE DYNAMIQUE SANTÉ ENVIRONNEMENT EN CORSE

Pourquoi c'est important ?

Les acteurs du territoire convaincus des conséquences des décisions d'aménagement s'engageront davantage dans les actions favorables à la santé dans les domaines des transports, du développement économique et de la gestion des déchets. C'est l'idée générale d'empowerment qui est recherchée, à savoir, fournir les éléments de connaissance aux différents acteurs pour qu'ils puissent adopter, voire relayer, les comportements favorables à la santé.

C'est également faire en sorte que les principaux acteurs institutionnels agissant dans le domaine de la santé environnement, partagent une vision commune, portent les mêmes messages et mettent en commun des ressources. Impulser une dynamique santé environnement s'appuie aussi sur un état des lieux partagé. C'est le diagnostic régional santé environnement (DRSE) qui a pour objectifs de regrouper les connaissances disponibles, de mettre en évidence les spécificités et inégalités de la Corse sur les thèmes de la santé et de l'environnement pour identifier les axes, secteurs, ou populations prioritaires d'intervention.

Ce que nous allons faire :

• Mieux connaître

Le diagnostic santé environnement en Corse a vocation à croiser des données disponibles dans le domaine de l'environnement, comme celles du profil environnemental de la Corse avec des données de surveillance de la santé (registres du cancer, enquêtes, études de cohortes). Il pourra également s'attacher à superposer, sur un territoire, différentes cartographies de risques pour identifier des points noirs environnementaux, étudier spécifiquement pour certains publics cibles des expositions multiples (notion d'exposome), voire affiner des données, par exemple en matière de cartographie de l'aléa amiante ou de surveillance des pesticides. Le risque bilharziose, emblématique du risque d'implantation de pathologies tropicales en Corse, sera quant à lui étudié à travers une analyse multicritères.





COORDONNATEUR : ARS DE CORSE

• Agir pour la Corse

Afin de disposer d'une capacité de financement plus importante, il est envisagé de créer une instance régionale constituée d'acteurs publics en charge des politiques d'environnement, capable de gérer annuellement un appel à projet en santé environnement, en mettant en commun des ressources pour soutenir des initiatives favorables à la santé et l'environnement. Cette instance pourra également assurer un suivi périodique de la mise en œuvre des engagements du plan santé environnement.

• Former et sensibiliser

En lien avec le centre national de la fonction publique territoriale, il est prévu de proposer des modules de formations aux collectivités, notamment les intercommunalités, sur différents sujets, dont la lutte contre les moustiques, le risque radon, la lutte contre l'habitat indigne, l'aménagement du territoire dans une optique d'environnement favorable à la santé, etc. De même, les professionnels de santé, par exemple au travers des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) se verront proposer des modules d'enseignement, par exemple sur la gestion des déchets de soins. La même démarche pourra également être envisagée avec l'Université de Corse et l'éducation nationale, dans l'idée « d'infuser les valeurs de la santé environnement ». Enfin, les jeunes parents et les professionnels de la petite enfance constituant des publics cibles, seront visés par des actions de sensibilisation sur différents risques.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
1	Réaliser un diagnostic régional santé environnement	ARS et DREAL
2	Créer un appel à projet annuel en santé environnement et une instance de suivi du plan	ARS et DREAL
3	Créer des modules de formation en santé environnement avec le CNFPT	Collectivité de Corse
4	Développer des modules santé environnement dans l'enseignement général, technique et professionnel	Collectivité de Corse et DRAAF
5	Créer des ateliers de sensibilisation en santé environnement pour les scolaires	Rectorat
6	Sensibiliser à la santé-environnement les enfants, les jeunes parents et les personnes s'occupant des tout-petits	Service de Protection Maternelle et Infantile

→ Retrouvez le détail des fiches-actions sur www.corse.prse.fr

CRÉER UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Pourquoi c'est important ?

La Corse est exposée à des pollens de janvier à octobre, lorsque la majorité des autres régions de France ne connaissent ces phénomènes que 4 à 6 mois. Elle subit les poussières du Sahara, qui, ajoutées aux retombées de la pollution automobile, maritime et industrielle, créent des conditions de dépassements des seuils d'information et d'alerte de la pollution par les particules. Son contexte géologique est tel que certains secteurs sont exposés aux poussières d'amiante, responsables du cancer de la plèvre. Dans les zones agglomérées, l'insuffisance d'alternatives au transport en voiture rend difficile la baisse du trafic et des nuisances associées, comme le bruit et la pollution atmosphérique qui ternissent l'image d'une ville « où il fait bon vivre ». La pratique largement répandue du brûlage des déchets verts amplifie la dégradation de la qualité de l'air par les particules. L'intense fréquentation saisonnière de certains secteurs est parfois non compatible avec la capacité du milieu naturel, des ressources ou des infrastructures à y faire face. C'est pourquoi, veiller à préserver les ressources naturelles fragiles, protéger le public des polluants naturels ou artificiels, envisager des zones urbaines donnant plus d'espace aux mobilités douces, et de façon générale, agir sur l'espace commun pour qu'il soit plus protecteur constitue un axe important.

Ce que nous allons faire :

• Agir pour la Corse

Afin de réduire la pratique répandue de brûlage des déchets verts à l'air libre, source de pollution aux particules, les initiatives proposant des solutions alternatives, comme le broyage à domicile seront accompagnées. De même, les projets ou initiatives permettant de réduire les rejets atmosphériques des navires à l'approche et dans les ports seront soutenus. Les initiatives de création d'espaces publics de plein air sans tabac, notamment les plages, seront encouragées et valorisées. Les plans de déplacements urbains et les politiques publiques visant à soutenir les mobilités douces (vélos, marche, etc.) et de façon générale promouvant un moindre recours à l'automobile seront soutenus. Dans le cadre des documents d'urbanisme ou de planification, il sera veillé à bien prendre en compte l'aléa amiante en réalisant une information auprès des communes et des intercommunalités précisant les contraintes associées aux trois niveaux d'aléa. Dans ces mêmes documents, une attention particulière sera apportée à l'aménagement des rues (type d'axe routier, piste cyclable, espaces verts, etc.) et au type de constructions adjacentes (orientation, dimension, densité, etc.), car ils peuvent impacter la qualité de l'air, l'ambiance sonore et de façon générale le cadre de vie.



COORDONNATEUR : DREAL CORSE



• Mettre en réseau les acteurs

Il est envisagé la création d'un observatoire régional des pesticides répondant à plusieurs objectifs. Le premier est celui de la mise en commun des données de surveillance existantes (eau, air, sols, aliments, épidémiologiques...), ou à constituer (campagnes de mesures dans l'air notamment) en ciblant les secteurs ou les publics les plus sensibles. Il s'agira également d'identifier les publics potentiellement surexposés pour accompagner de façon plus fine, les changements de pratiques des professionnels et des particuliers dans l'usage des pesticides.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
7	Soutenir les alternatives au brûlage des déchets verts	DREAL & ADEME
8	Prévenir les risques pour la santé liés aux nuisances sonores et à la musique amplifiée	ARS
9	Soutenir les initiatives permettant de réduire les rejets des navires dans les ports	Collectivité de Corse
10	Promouvoir la création d'espaces publics de plein air sans tabac	Ligue contre le cancer
11	Soutenir les initiatives de promotion des mobilités douces, et accompagner les plans de déplacement urbains	AUE
12	Améliorer la prise en compte de l'aléa amiante dans les documents d'urbanisme et de planification	DREAL
13	Concevoir les constructions et projets d'aménagement en vue de limiter les impacts sur la santé	AUE
14	Créer un observatoire régional des pesticides	OEC

→ Retrouvez le détail des fiches-actions sur www.corse.prse.fr

ETRE BIEN CHEZ SOI

Pourquoi c'est important ?

Il existe environ 11 000 logements précaires en Corse, qui sont parfois dangereux pour leurs occupants car insalubres ou particulièrement délabrés. Souvent, l'isolation thermique insuffisante représente un surcoût inutile pour les ménages. De nombreux polluants intérieurs proviennent de matériaux de construction (peintures, solvants) ou d'ameublement. Ils peuvent également être d'origine naturelle comme le radon (responsable de 33 à 43 décès par an en Corse) ou liés à des défauts de combustion (le monoxyde de carbone est à l'origine d'une dizaine d'intoxications par an nécessitant hospitalisation).

Les produits du quotidien (entretien, nettoyage ...) comportent des substances parfois néfastes pour la santé, tels que des perturbateurs endocriniens. C'est donc d'un ensemble de substances potentiellement toxiques et présentes chez soi dont il faut limiter l'exposition, en particulier des femmes enceintes et des jeunes enfants.

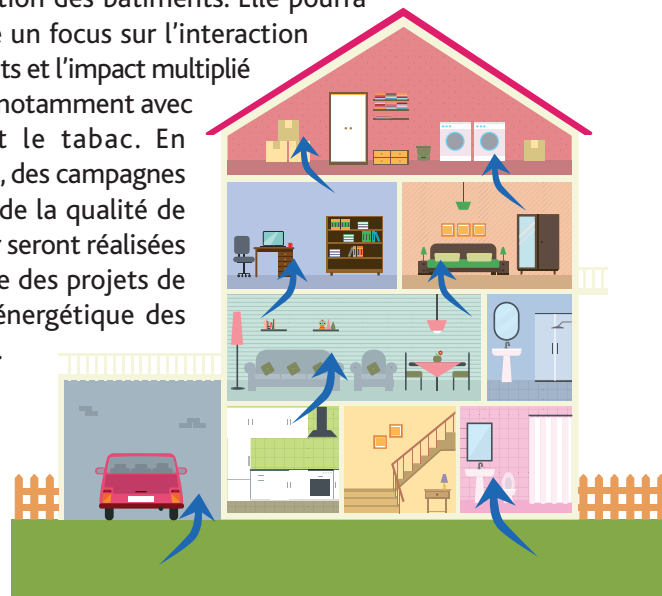
Du fait des travaux de rénovation énergétique, les logements ont vocation à être de plus en plus étanches. En cas de ventilation inadaptée ou peu efficace, un confinement de la pollution intérieure peut être constaté. L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et de la qualité de l'air intérieur ne doivent donc pas se trouver en contradiction.

Ce que nous allons faire :

• Former et sensibiliser

Un moyen simple, efficace et accessible à tous d'améliorer la qualité de l'air intérieur et d'évacuer les polluants présents est d'assurer chaque jour une ventilation du logement. Aussi, les acteurs en charge de la qualité de l'air intérieur et de la lutte contre la précarité énergétique (ADEME, AUEC, ARS, DDTM, Qualitair Corse) sont engagés dans une stratégie partagée d'information et de communication sur le renouvellement de l'air intérieur.

Elle comporte outre des actions de sensibilisation à destination du grand public, des initiatives en matière de formation des professionnels du bâtiment dans la construction et la rénovation des bâtiments. Elle pourra aussi mettre un focus sur l'interaction entre polluants et l'impact multiplié sur la santé, notamment avec le radon et le tabac. En complément, des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur seront réalisées dans le cadre des projets de rénovation énergétique des bâtiments.





COORDONNATEUR : ARS DE CORSE

• Mettre en réseau les acteurs

De façon générale, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique impliquent de nombreux acteurs aux compétences distinctes, dont l'efficacité pourrait s'améliorer avec une meilleure coordination. Dans une logique de réponse et de suivi partagés de situations individuelles, notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne, la coordination des acteurs visera à dynamiser le fonctionnement en pôles. Au-delà de rencontres interservices destinées à fixer des objectifs et à dresser des bilans annuels, il s'agira de faire vivre des commissions régulières à caractère technique et traitant de situations individuelles.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, l'idée est de rendre le paysage plus lisible pour les usagers, en regroupant les différents acteurs autour de lieux mieux identifiés et permettant d'apporter une réponse plus globale à des projets individuels. La création de guichets uniques sera encouragée.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
15	Améliorer la coordination des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	DREAL
16	Concevoir et porter une stratégie partagée d'information et de communication sur le renouvellement de l'air intérieur	ARS et ADEME
17	Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la santé dans la construction et la rénovation énergétique	ADEME
18	Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments	AUE

PRÉPARER L'AVENIR

Pourquoi c'est important ?

Des phénomènes globaux comme les échanges internationaux de biens et de personnes ou le réchauffement climatique se traduisent par l'apparition de plus en plus régulière d'espèces invasives ou de pathologies observées traditionnellement dans des zones tropicales. C'est le cas notamment de l'apparition de la bilharziose dans le sud de l'île, de l'implantation durable du moustique responsable de la dengue, du chikungunya ou du zika, du développement de cyanobactéries dans certains lacs, de la recrudescence des punaises de lits dans les gîtes et refuges de montagnes, voire certains établissements recevant du public. Compte tenu de son positionnement géographique, la Corse est déjà et sera sans doute confrontée avant d'autres régions du continent à l'ensemble de ces risques émergents. Ces nouveaux phénomènes sont aussi des opportunités pour les professionnels de Corse de développer un savoir-faire technique et une expertise appliquée qui pourront servir de référence pour d'autres territoires.

Ce que nous allons faire :

• Mettre en réseau les acteurs

L'extension de la surveillance des pollens à l'ensemble du territoire, faisant appel à des dispositifs participatifs, ou à des jardins témoins et en relayant l'information constituée auprès des professionnels de santé doit permettre de mieux prévenir les personnes allergiques, d'adapter leur traitement et de

surveiller l'extension d'espèces invasives comme l'ambrosie, pour mieux l'endiguer. Le concept international One Health rappelle les interactions fortes entre évolution environnementale, santé animale et santé humaine dans l'apparition d'espèces émergentes. Aussi, après une phase d'état des lieux sur les risques actuels et futurs d'apparition en Corse d'espèces émergentes ou envahissantes, la constitution d'un réseau d'acteurs issus de l'environnement, de la surveillance de la santé animale et de la santé humaine va permettre de mieux détecter et identifier ces risques pour la santé humaine afin de pouvoir mieux les gérer.

• Agir pour la Corse

Dans la poursuite des initiatives départementales, le risque de prolifération de cyanobactéries sera appréhendé dans le cadre d'une stratégie régionale et partagée de surveillance et de gestion. Elle introduira également une instance de coordination et veillera à développer les actions de prévention permettant de limiter la prolifération et les conséquences des cyanobactéries.

Les moyens en matière de communication, d'information et de mobilisation contre les risques liés aux moustiques et déployés par les différents acteurs seront mutualisés. Ils seront intégrés dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle, associant à la fois des actions d'envergure en matière de communication grand public, mais aussi des initiatives disséminées sur le terrain de formation des professionnels, ou de sensibilisation dans les écoles.





COORDONNATEUR : COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les ressources en eau (destinées à la production d'eau potable, zones de baignades, cours d'eau, etc.) sont potentiellement exposées à des pollutions microbiologiques multiples et parfois confrontées à des conflits d'usages. Les démarches de protection des captages seront poursuivies et leur mise en œuvre contrôlée dans les zones sensibles, de même que les profils des zones de baignades. Les cours d'eau vulnérables et particulièrement exposés aux pollutions d'origine agricole ou d'assainissement des eaux usées feront l'objet d'un suivi particulier avec un accompagnement des collectivités concernées.

Un partenariat sera recherché entre laboratoires, chercheurs, universitaires, professionnels de terrain, afin de constituer une capacité de détection, d'analyse et de gestion des facteurs de l'environnement, orientée vers les phénomènes émergents. L'idée est d'arriver à disposer localement d'une capacité d'analyse et de mesure de ces phénomènes pour éviter l'envoi de trop nombreux échantillons sur le continent, mais aussi de pouvoir mobiliser rapidement un réseau d'experts local associant des compétences diverses permettant de fournir une analyse d'une situation.

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s) de l'action
19	Réaliser un état des lieux multi matriciel sur les risques actuels et émergents et constituer un réseau de veille	Collectivité de Corse & ARS
20	Accompagner la constitution en Corse d'une capacité de détection, d'analyse et de gestion des facteurs de l'environnement, orientée vers les phénomènes émergents	Collectivité de Corse & ARS
21	Mettre en place un observatoire pollinique	Qualitair Corse & ARS
22	Etablir un plan régional de prévention, de surveillance et de gestion des efflorescences de cyanobactéries dans les plans d'eau, lacs et rivières	ARS et OEHC
23	Mettre en œuvre une stratégie partagée de communication, d'information et de mobilisation contre le risque moustique	Collectivité de Corse & ARS
24	Améliorer la gestion des pollutions microbiologiques des cours d'eau en tenant compte des usages	Collectivité de Corse
25	Renforcer les actions du territoire : sensibiliser les professionnels et le public aux risques actuels et émergents	Collectivité de Corse

→ Retrouvez le détail des fiches-actions sur www.corse.prse.fr

La démarche

Le troisième plan national santé environnement (PNSE3) a été adopté en conseil des ministres le 12 novembre 2014. Il couvre la période 2015-2019 et a vocation à être décliné en région pour donner le troisième plan régional santé environnement (PRSE 3).

Ce plan pour la Corse n'a pas pour objet de décliner la totalité des actions du plan national, mais doit répondre à des préoccupations locales en tenant compte des priorités régionales.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce PRSE 3, dénommé plan santé environnement pour la Corse 2018-2021, sont copilotées par la préfète de Corse, le directeur général de l'ARS et le président de la Collectivité de Corse. Pour la partie État, le pilotage opérationnel du plan est assuré par la DREAL.

3 instances de suivi du plan ont été mises en place :

- Le comité de pilotage, l'organe décisionnaire du plan ;
- Le comité d'animation, la structure médiatrice des différents niveaux d'élaboration. Il est chargé du suivi technique du plan et de l'animation du groupe régional de santé environnement ;
- Le groupe régional santé environnement (GRSE), l'instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE.

L'état des lieux

Le 2ème plan régional santé environnement de la Corse a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2012. Le PRSE2 Corse proposait 12 fiches actions globalisant 33 actions retenues : 16 actions ont été réalisées ; 16 actions ont été partiellement réalisées ; 1 action n'a pas été réalisée.

Une construction collective

A la suite de cette évaluation, et afin d'élaborer un PRSE3 répondant aux besoins et attentes du territoire corse, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail. Organisés sous forme d'ateliers entre avril et juin 2018, ils ont permis de faciliter le débat public et la participation citoyenne. Les différentes propositions ont été regroupées autour des axes thématiques jugés prioritaires : l'environnement extérieur, l'environnement intérieur et l'adaptation aux évolutions futures.

Elles ont aussi été examinées sous l'angle des pratiques à développer, en particulier la formation, l'information et la constitution de réseaux de professionnels.



L'interaction du PRSE3 avec les autres plans et programmes

Le plan santé environnement pour la Corse 2018-2021 s'inscrit dans un paysage existant et veille à s'articuler avec d'autres plans, programmes ou schémas en cours, dans les domaines de la santé, en particulier le projet régional de santé, mais aussi en matière d'environnement (déchets, climat, air, PADDUC, SDAGE, etc.).

Afin d'assurer la coordination entre les actions déclinées dans ce plan et celles menées dans d'autres programmes, un recensement des différents plans régionaux et nationaux, a été réalisé.

Des fiches actions

Les 4 axes stratégiques sont déclinés en 25 actions détaillées, avec pour chacune un descriptif du contexte, des pilotes, des contributeurs et des indicateurs de suivi.

Elles sont disponibles sur le site www.corse.prse.fr



Retrouvez ce document et toutes les fiches actions sur
www.corse.prse.fr

